

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 97-2016

AU CONSEIL COMMUNAL

**Remplacement du déversoir du ruisseau de
Broye dans la Mèbre**

Date proposée pour la séance de la Commission :

**Jeudi 28 avril 2016, à 19h.00
A la Salle de Municipalité**

**Lors de la même séance, la Commission étudiera
aussi les préavis Nos 96-2016 et 98-2016**

11 avril 2016

P R E A V I S N° 97-2016

Remplacement du déversoir du ruisseau de Broye dans la Mèbre

Renens, le 11 avril 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le remplacement du déversoir du ruisseau de Broye dans la Mèbre.

Le déversoir d'orage actuel du collecteur communal de Renens au niveau du raccordement au collecteur de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge présente d'importants défauts statiques qui exigent son remplacement.

Ces travaux sont prévus dans le concept et avant-projet du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et font partie des mesures de mise en séparatif du réseau communal.

La Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux), ainsi que le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 avril 1995 qui précise à son article 4 que les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration, ancrent l'obligation de mise en séparatif des eaux claires et usées.

Table des matières

1. Historique	2
2. Buts du projet	2
3. Descriptif du projet	3
4. Devis général des travaux.....	3
5. Planning.....	4
6. Incidences financières	4
6.1. Dépenses déjà engagées	4
6.2. Dépenses d'investissement.....	4
6.3. Plan des investissements	4
6.4. Coût du capital.....	4
6.5. Comptes de fonctionnement.....	5
7. Conclusions	5

1. Historique

Le déversoir du ruisseau de Broye est un ouvrage hydraulique situé en rive gauche du ruisseau de la Mèbre à la hauteur du quartier de Préfaully. Il permet de limiter la quantité d'eau amenée au collecteur de concentration Mèbre-Sorge puis à la station d'épuration (STEP). Les eaux du ruisseau de Broye, ainsi que les eaux unitaires de près des deux-tiers de la Ville de Renens, sont acheminées dans ce déversoir.

A l'heure actuelle, la dalle qui le recouvre n'est plus solidaire des murs. Des risques de destruction de l'ouvrage peuvent survenir en cas de fortes crues du ruisseau de la Mèbre. De plus, l'eau du ruisseau de Broye est souillée par le raccordement d'eaux usées sur son parcours. Dès lors, l'eau est acheminée à la STEP. Il est important de rappeler ici que ceci va à l'encontre de ce qui est prescrit par la LEaux. Cette situation va perdurer encore de nombreuses années jusqu'à la mise en séparatif intégrale du réseau communal et des biens-fonds.

Le bureau d'ingénieurs mandaté, après un appel d'offres, a été chargé de l'étude et sera également mandaté pour le suivi de la réalisation du nouveau déversoir, objets de ce préavis.

2. Buts du projet

Dès lors, et afin de supprimer l'impact visuel de la pollution du ruisseau de la Mèbre et les risques de destruction de l'ouvrage, le Service des travaux a lancé une étude pour procéder à sa réfection et supprimer son emprise visuelle négative sur le ruisseau.

Une revitalisation locale du cours d'eau permettra également de redonner l'aspect naturel à ce secteur où la concentration d'habitants est importante. Cet objet a été soumis à la Direction Générale de l'Environnement (DGE) qui a validé le projet.



3. Descriptif du projet

Le démarrage des travaux nécessite de créer une piste provisoire de chantier à travers le cordon boisé, par l'élargissement du cheminement actuel. Le déboisement doit être effectué par une entreprise spécialisée afin de minimiser les impacts sur la forêt environnante.

Durant les différentes phases, il sera également nécessaire de protéger le site des travaux en déviant la rivière. Cette étape est importante puisque garante du bon déroulement de la construction mais également de la protection des travailleurs (en cas de crue notamment).

Les collecteurs EU et EC actuels présentent des fissures et ne sont plus étanches. Ils devront être déviés afin de pouvoir réaliser le nouveau tronçon. L'ouvrage actuel, en béton armé, sera démoli et reconstruit au même endroit mais avec une intégration au pied des berges plus adéquate qu'actuellement. Un système de brise énergie sera inclus dans l'ouvrage afin de rejeter les eaux de manière non torrentielles. Un gainage des collecteurs existants, se raccordant sur le réseau Mèbre-Sorge, sera également effectué. Pour finir, des enrochements viendront prendre forme au pied des murs en béton et de chaque côté des berges.

Un reboisement sera effectué en fin de travaux afin de rendre à la nature les espaces concédés durant les travaux.

Une attention particulière sera demandée pour la protection de l'environnement lors des interventions dans les cordons boisés, ainsi que lors des travaux en rivière.

4. Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées après contrôle de la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 8 mars 2015 au Centre Technique communal.

Travaux

• Génie civil	CHF	475'000.-
• Travaux de forage	CHF	13'000.-
• Curage de canalisation	CHF	5'000.-
• Gainage collecteur EU	CHF	30'000.-
• Déboisement et reboisement (estimation)	CHF	20'000.-

Honoraires

• Honoraires d'ingénieurs (étude)	CHF	37'000.-
• Honoraires d'ingénieurs (étude géotechnique)	CHF	4'200.-
• Honoraires d'ingénieurs (réalisation)	CHF	100'000.-

Divers

• Divers et imprévus (env. 10 %) nature du terrain et météo défavorable	CHF	<u>69'000.-</u>
--	-----	-----------------

Sous-total HT	CHF	753'200.-
TVA 8 % (arrondi)	CHF	<u>60'300.-</u>

Montant total des travaux TTC arrondi	CHF	814'000.-
		=====

Une subvention pour les enrochements et travaux hydrauliques pourra être obtenue auprès de la DGE, Direction des ressources et du patrimoine naturels, division des ressources en eau et économie hydraulique. Le montant estimatif de cette subvention est de l'ordre de CHF 40'000.-.

5. Planning

La construction de cet ouvrage est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications. Suite à la mise à l'enquête, le Service cantonal des lacs et cours d'eau a imposé que les travaux soient réalisés entre le 15 avril et le 15 octobre, hors période de frai des poissons.

6. Incidences financières

6.1.Dépenses déjà engagées

A ce jour, les études permettant de lancer un appel d'offres auprès d'entreprises de génie civil ont déjà été engagées pour un montant de CHF 63'502.94 HT.

Elles ont été financées dans le cadre du préavis N° 1-2011 "Autorisations générales pour la législature 2011-2016" - point 4 : *"Le Conseil communal autorise la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne peuvent être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas"*. Elles ont été enregistrées dans le compte d'attente investissement no 3861.5010.156 (compte de bilan n° 9140.156) "Préavis n° 1-Broye – Déversoir sur le ruisseau de la Mèbre.

6.2.Dépenses d'investissement

Comme décrit au chapitre "Devis général des travaux", le montant des travaux pour la construction de l'ouvrage du nouveau déversoir de Broye se monte à CHF 814'000.- TTC, avant déduction de la subvention cantonale estimée de CHF 40'000.-, soit un montant net estimé de CHF 774'000.- TTC.

6.3.Plan des investissements

Cet investissement est prévu au plan des investissements 2015-2019 adopté par la Municipalité le 9 octobre 2015, sur le compte n° 3861.5010.156 "Broye - déversoir sur le ruisseau de la Mèbre" pour un montant de CHF 830'000.-.

6.4.Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte n° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

6.5.Comptes de fonctionnement

La construction du nouveau déversoir de Broye n'entraîne pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

7. Conclusions

Les travaux présentés font partie de la mise aux normes du réseau des canalisations communales, dans le cadre fixé par le PGEE. La reconstruction du déversoir permettra une meilleure gestion des déversements en cas d'orage, améliorant ainsi la qualité des eaux. La renaturation de l'environnement diminuera notablement l'impact visuel de ce déversoir.

Dès lors, la Municipalité estime que ces travaux sont indispensables à l'assainissement du réseau d'épuration, garant de l'état sanitaire des cours d'eau et du lac dans lesquels les conduites se déversent.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N°97-2016 de la Municipalité du 11 avril 2016,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue à la Municipalité pour les travaux relatifs au "Remplacement du déversoir du ruisseau de Broye dans la Mèbre" un crédit de CHF 814'000.- TTC avant déduction d'une subvention cantonale estimée à CHF 40'000.-, soit un montant net estimé de CHF 774'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte n° 3861.5010.156 *"Broye - déversoir sur le ruisseau de la Mèbre"*.

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte n° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON

Annexe : 1 plan de situation

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément



Commune de Chavannes-près-Renens

Au Caudray

ASS - Réseau d'assainissement - Collecteurs

- Eaux claires
- Eaux mélangées
- Eaux usées



Au Caudray

date	dessinateur	modifié le	format	plan n°	échelle
04.03.2016	CC	04/03/2016	A4		1/2'000
établi sur la base des données cadastrales					
DIRECTION URBANISME - BATIMENTS					
rue du Lac 14 - CP 521 - 1020 Renens / www.renens.ch / tél. : 021/ 632.74.02 - fax. : 021/ 632.74.99 - mail : ctc@renens.ch					